

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mardi 8 avril 2014, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques
 M. Conrad Hubert M. Roger Pilon
 M. Marcel Lafontaine M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-RAG-5165

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Demande de soutien financier d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau
- 6.2 Résolution de demande à Grand-Remous et Montcerf-Lytton
- 6.3 Comités
- 6.4 Nettoyage du dépotoir

Adoptée.

2014-RAG-5166

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 tel que présenté.

Adoptée.

2014-RAG-5167

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 21 373.09 \$ et la liste des comptes payés au montant de 55 706.40 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 4 avril 2014 au montant de 163 814.45 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 4 avril 2014

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 388 086.16 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 512.91 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 mars 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mars 2014 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'il n'y a eu aucun permis d'émis pour mars 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'information de la CCMVG

La directrice présente au conseil une demande d'information reçue de la CCMVG. La demande concerne la cour municipale et ils aimeraient connaître les détails des montants que nous attribuons aux services juridiques chaque année ainsi qu'avec qu'elle firme nous faisons affaire. Comme le dossier de la cour municipale est en suspend pour l'instant à la MRC le conseil préfère attendre de nouveaux développements dans ce dossier avant de répondre à la demande.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Invitation à rejoindre la grande famille des Fleurons du Québec

La directrice présente une offre reçue des Fleurons du Québec afin que nous adhérions à la grande famille des Fleurons et ainsi, obtenir des Fleurons qui est comparables aux étoiles dans les établissements hôteliers. Le conseil ne désire pas adhérer cette année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition d'Aorasia consultant

La directrice et la mairesse présentent au conseil une soumission reçue d'Aorasia consultant. La proposition consiste à défrayer un coût indiqué à la soumission et ce consultant travaille au développement de la municipalité. La proposition est très bien présentée, mais comme le montant n'a pas été inclus au budget, le conseil ne désire pas engager de consultant pour l'instant.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

AGA des membres sociétaires de la MMQ

La directrice présente au conseil une invitation à l'AGA de la MMQ qui se déroulera à Québec le 2 mai 2014. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2014-RAG-5168

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR LE SCRSI

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie : « Toute autorité locale ou régionale et toute régie inter municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale madame Annie Pelletier a déposé le rapport annuel pour l'année 2013 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu que ce conseil ait pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2013 et l'adopte tel que déposé;

Et qu'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Sylvain Pépin, qui le transmettra au Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

2014-RAG-5169

DÉCHETS ET BOUE SEPTIQUE POUR UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 444, Route 105 nous a fait la demande afin de ne pas être chargé pour les déchets et boue

septique puisqu'il n'y a plus personne dans ce bâtiment depuis plus de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE si la résidence est vendue ou louée la taxation des déchets et boue septique sera remise, et ce rétroactivement à la première journée où les nouveaux propriétaires ou locataires entreraient dans la résidence;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu, de ne pas charger ces deux taxes de services jusqu'à ce qu'il y est des habitants dans la résidence.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande de don pour un voyage humanitaire

La directrice présente au conseil une demande d'une jeune citoyenne de Maniwaki. La demande consiste à obtenir des dons pour un voyage humanitaire. Comme la demande n'est pas faite par une citoyenne de Bois-Franc et que le montant alloué au budget pour ce genre de don est très minime, le conseil préfère réserver ce montant pour des demandes venant des citoyens de Bois-Franc.

2014-RAG-5170

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC STE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le MDDEFP oblige les responsables des systèmes de distribution municipaux et privés et ceux des institutions, des établissements touristiques et des véhicules-citernes qui desservent plus de 20 personnes à respecter les exigences de contrôle;

CONSIDÉRANT QUE les responsables sont tenus de vérifier régulièrement la qualité de l'eau distribuée et d'appliquer en tout temps les traitements requis, le cas échéant, afin de garantir sa qualité.

CONSIDÉRANT QUE le MDDEFP rend obligatoires 2 échantillonnages par mois dans des endroits représentatifs du réseau dont 50 % aux extrémités du réseau avec un minimum de 7 jours entre les échantillons pour tous les commerces desservant entre 21 et 1000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonnage est considéré abusif en raison du nombre requis par année ainsi que les coûts d'analyse des échantillons pouvant dépasser 3 000.00 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de contester le nombre d'échantillonnages de l'eau potable requis par mois que le RQEP indique de satisfaire pour tous les systèmes de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et de transmettre copie de cette résolution au MDDEFP.

Adoptée.

2014-RAG-5171

RÉSOLUTION DE DÉLÉGATION À LA VILLE DE MANIWAKI POUR LES ENTENTES LIMITOPHES

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC Vallée-de-la-Gatineau prévoit que les municipalités de son territoire s'obligent à conclure entre elles et avec les municipalités contiguës, des ententes relatives à l'établissement d'une force de frappe permettant une intervention efficace pour les risques faibles et moyens ainsi que pour les risques élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bois-Franc ne possède pas de service incendie et le service incendie de la Ville de Maniwaki couvre présentement la municipalité de Bois-Franc pour au moins les 5 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est résolu unanimement qu'une demande soit faite à la Ville de Maniwaki de négocier des ententes avec les municipalités contiguës à la municipalité de Bois-Franc pour permettre à son service d'incendie d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au SCRSI pour les interventions qui seront effectuées dans la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Défi têtes rasées

La directrice présente au conseil une offre de Leucan pour le défi têtes rasées. L'offre consiste à fournir de l'aide et du soutien dans l'éventualité où la municipalité déciderait de former un groupe afin de participer au défi têtes rasées. Comme aucun groupe ne sera formé à la municipalité, le conseil ne désire pas y participer cette année.

2014-RAG-5172

DEMANDE D'APPUI DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres des conseils municipaux occupent des emplois à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers désirent s'impliquer et assister aux rencontres d'information données par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de demander à la MRCVG que les réunions d'information se tiennent dorénavant en soirée et durant la semaine.

Adoptée.

2014-RAG-5173

DEMANDE DE DON DE LA FADOQ

CONSIDÉRANT QUE le Club de la FADOQ Ste-Thérèse-de-la-Gatineau nous on fait une demande de don qui servira pour le tout nouveau centre d'oncologie de l'hôpital de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'obtenir un tel centre afin d'éviter aux gens atteints par le cancer de faire plusieurs heures de route pour recevoir leurs traitements;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à la FADOQ pour le centre d'oncologie de l'hôpital de Maniwaki.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5174

ENTENTE POUR CENTRE DES LOISIRS À MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le centre des loisirs avec la Ville de Maniwaki a subi quelques changements;

CONSIDÉRANT QUE la ville nous offre une nouvelle entente et que celle-ci est raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre modifiée de la Ville de Maniwaki pour l'entente du centre des loisirs et que la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ces ententes.

Adoptée.

2014-RAG-5175

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QU'un communiqué de presse a été émis en date du 31 janvier 2014 par le ministère du Développement durable, Environnement Faune et Parcs concernant le plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020;

CONSIDÉRANT QUE la pêche d'hiver sera fermée sur tous les lacs où il y a du touladi;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield est la municipalité ayant le plus de grands nombres de lacs sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la pêche d'hiver est un moteur économique très important pour la ville de Gracefield;

CONSIDÉRANT QU'au moins un lac où le touladi est répertorié devrait être ouvert pour la pêche d'hiver sur le territoire de la ville de Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'appuyer la ville de Gracefield dans sa demande au Ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs afin d'autoriser la pêche d'hiver au Lac Bitobi même s'il y a du touladi afin de permettre aux citoyens et citoyennes de pratiquer une des activités les plus prisées sur le territoire de la ville de Gracefield.

Adoptée.

2014-RAG-5176 **RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la directrice n'était pas au courant qu'elle devait obligatoirement adhérer au régime de retraite des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans tous les contrats des anciennes directrices générales de la municipalité il est inclus que la municipalité contribue à parts égales au régime de retraite de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de continuer de respecter cette clause déjà incluse au contrat de la directrice générale Annie Pelletier.

Adoptée.

2014-RAG-5177 **DEMANDE DE LA PART DES CADETS**

CONSIDÉRANT QUE les cadets nous ont fait une demande de location afin d'organiser une soirée pour amasser des fonds;

CONSIDÉRANT QUE le prix normal de location est beaucoup trop élevé pour eux et qu'ainsi, ils y passeraient tous leurs profits;

CONSIDÉRANT QU'ils nous ont offert un échange de service lors de notre festival country en échange d'une diminution de coûts;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre des cadets concernant le bénévolat au festival country et qu'ainsi, en échange, nous laisserons la location de la salle à 100 \$ afin de payer les frais s'y rattachant à la condition que le ramassage soit effectué à la fin de la soirée et qu'un contrat soit signé par un responsable dans le cas de bris et autres dommages.

Adoptée.

2014-RAG-5178 **RENCONTRE DES DG LOCAUX**

CONSIDÉRANT QU'il y a une rencontre inter-directions le jeudi 10 avril 2014 à Messines;

CONSIDÉRANT QUE tous les directeurs(rices) des municipalités environnantes seront présents(es) ainsi que le directeur de la MRC et que cette rencontre est pertinente pour la directrice;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice à y assister et de rembourser les frais de déplacement de celle-ci.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5179

FORMATION SUR LA GESTION DU CASTOR ET DE SES HABITATS

CONSIDÉRANT QU'il y a une formation pour le sujet en titre le mardi 22 avril 2014 à Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous avons des problèmes avec les barrages de castor et qu'il est important de savoir gérer le tout dans les normes et règlements;

EN CONSÉQUENCE la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et l'employé municipal Paul Richard à y assister et de rembourser les frais de déplacement de ceux-ci.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5180

DOSSIER DU SINISTRE AU 463, ROUTE 105

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un incendie à l'adresse mentionnée en titre;

CONSIDÉRANT QUE les dommages sont énormes et que pour obtenir un permis de rénovation, il serait bon de savoir l'état du bâtiment avant d'accepter de délivrer ce permis;

EN CONSÉQUENCE le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'exiger de la propriétaire un document officiel émis par un professionnel qui indique l'état du bâtiment et s'il est possible de rénover ou non avant d'émettre un permis de rénovation.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Accusés réception

La directrice présente au conseil deux lettres reçues accusant réception de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux modifié ainsi que la réception des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus pour 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Emploi Québec

La directrice présente au conseil une lettre reçue par Emploi Québec qui confirme la réception de notre résolution concernant Services Québec et il est aussi mentionné dans la lettre que comme demandé dans la résolution, le bureau de Services Québec sera additionné au bureau d'Emploi Québec à Maniwaki.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Picanoc

La directrice mentionne au conseil que suite à la réception de notre résolution, Picanoc nous ont contacté afin de nous mentionner que la phase 5 du projet a été acceptée par les gestionnaires et qu'ainsi, une deuxième tour au nord de Bois-Franc sera installée afin de maximiser le signal internet.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Assemblée nationale

La directrice présente au conseil deux lettres reçues de l'Assemblée nationale qui confirme la réception de nos résolutions concernant l'appui à la ville de Gracefield et l'appui pour le gyrophare vert.

2014-RAG-5181

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER D'ALBATROS VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'aide financière d'Albatros VG;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles d'Albatros Vallée-de-la-Gatineau accompagnent les personnes en fin de vie à l'hôpital, au foyer ou à domicile, sur tout le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 100 \$ à Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin qu'ils puissent continuer leur beau travail.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Résolution de demande à Grand-Remous et Montcerf-Lytton

Ce point avait été fait dans le but de demander de l'aide limitrophe aux municipalités contiguës à Bois-Franc, mais comme nous avons fait la demande à la ville de Maniwaki (service d'incendie qui nous dessert) de leur déléguer le pouvoir de signer des ententes limitrophes en notre nom, le conseil va attendre la réponse de la ville de Maniwaki avant de faire des demandes en notre nom.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Comités

La mairesse discute des comités qui ont été formés avec les conseillers et elle mentionne qu'il y a beaucoup de gros dossiers sur la table présentement donc il lui faudrait de l'aide pour travailler sur les dossiers. Les conseillers sont d'accord pour apporter leur aide.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Nettoyage du dépotoir

Le conseiller Marcel Lafontaine revient sur le dossier du dépotoir qui doit être nettoyé. Les seuls débris qui sont sur ce terrain présentement ce sont des calvettes qui sont encore en très bon état. Certains conseillers seraient intéressés à en acquérir et il faudrait trouver un endroit afin de pouvoir déplacer ce qui restera. Quelques conseillers se réuniront dans les semaines à venir et iront sur le terrain par la suite, nous reviendrons sur ce point.

2014-RAG-5182

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale